

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1118

9 juin 2006

SOMMAIRE

A.N.C., S.à r.l., Strassen	53647	Maxberry Holding, S.à r.l., Luxembourg	53661
Austrian Patriot II, S.à r.l.	53639	Megaland Holding, S.à r.l., Luxembourg	53659
Avancio Holding, S.à r.l., Luxembourg	53658	Nutrapharm, S.à r.l., Luxembourg	53640
B.S. Property Ltd S.A., Luxembourg	53640	Nyse, S.à r.l., Luxembourg	53663
Berlage 3, S.à r.l., Luxembourg	53657	Penske Europe Investments S.A., Luxembourg . .	53651
Blackbird, S.à r.l., Luxembourg	53636	Penske Europe Investments S.A., Luxembourg . .	53652
Brancanova Limited S.A., Luxembourg	53651	Penske Europe Investments S.A., Luxembourg . .	53652
Chinto Kayl, A.s.b.l.	53636	Pole Invest S.A., Keispelt	53648
Colombo, S.à r.l., Luxembourg	53658	Pole Invest S.A., Keispelt	53650
Contragest S.A., Luxembourg	53660	R.H. Immobilière, S.à r.l., Bertrange	53663
Coplaning, G.m.b.H., Junglinster	53618	Sama-International S.A., Strassen	53661
Coplaning-Montagebau, G.m.b.H., Junglinster . . .	53618	Sami Cash S.A.	53657
CQS Luxembourg Global, S.à r.l., Luxembourg . .	53641	Senior S.A.	53655
CS Invest (Lux) Sicav, Luxembourg	53662	Société d'Etudes et de Réalisations Commerciales S.A., Luxembourg	53661
D.I.T.D. Holding S.A., Luxembourg	53640	Sodepac, S.à r.l., Foetz	53630
Décoration & Design S.A., Strassen	53659	Sole Italy, S.à r.l., Luxembourg	53638
Element Six Abrasives S.A., Senningerberg	53618	Taris Holding S.A., Luxembourg	53636
Exact Trading S.A., Luxembourg	53663	Tele 2 Sweden S.A., Luxembourg	53635
Explosif, S.à r.l., Echternach	53629	Teleglobe International Luxembourg, S.à r.l., Lu- xembourg	53641
Fego S.A., Luxembourg	53630	Teleglobe International Luxembourg, S.à r.l., Lu- xembourg	53643
Finnhamn, S.à r.l., Luxembourg	53652	TGC Europe S.A., Luxembourg	53644
Finnhamn, S.à r.l., Luxembourg	53654	TLGB Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	53655
Flexafort Holding, S.à r.l., Luxembourg	53663	TLGB Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	53657
Forest Luxco, S.à r.l., Luxembourg	53630	UBAM, Sicav, Luxembourg	53644
Global Solutions S.A., Pétange	53641	Vansan, S.à r.l., Luxembourg	53664
Immobilière des Glacis S.A., Luxembourg	53664	Vidale & Gloesener, S.à r.l., Luxembourg	53630
Interglobe International Holding S.A., Luxem- bourg	53662	Videomat S.A., Strassen	53660
Kreuzer A.G., Luxembourg	53654	Voncast Limited S.A., Luxembourg	53648
Luxlite, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	53664	Wall Invest S.A., Luxembourg	53663
M.C.C. S.A., Luxembourg	53658	Westland Holding S.A., Luxembourg	53664
M.C.C. S.A., Luxembourg	53662		
M.C.C. S.A., Luxembourg	53662		
Marianoa Holding, S.à r.l., Luxembourg	53643		

COPLANING-MONTAGEBAU, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale.
R. C. Luxembourg B 84.856.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 mars 2006.

Signature.

(026559/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

COPLANING, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R. C. Luxembourg B 76.367.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 mars 2006.

Signature.

(026560/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

ELEMENT SIX ABRASIVES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 93.186.

In the year two thousand and six, on the twentieth of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ELEMENT SIX ABRASIVES S.A., a public limited liability company having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (the «Corporation»), incorporated by notarial deed on 24 March 2003, published in the Mémorial C n° 535 of 16 May 2003, and whose bylaws have last been amended by notarial deed of 16 September 2005, published in the Mémorial C n° 151 of 21 January 2006.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Stephanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at seventy-two million twenty-nine thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 72,029,720.-) are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Entire restatement of the Corporation's articles of incorporation.
2. Acceptance of the resignation of certain board members and discharge for the exercise of their mandate.
3. Appointment of certain new members to the board of directors.
4. Fixation of the duration of the mandates of all directors.
5. Acknowledgement and confirmation of the composition of the board of directors and duration of the mandates.
6. Authorisation to appoint a managing director (chief executive officer).
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to entirely restate the Corporation's articles of incorporation to give them the following content:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There hereby exists a joint stock company under the name of ELEMENT SIX ABRASIVES S.A. (hereafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Senningerberg (municipality of Niederanven).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these articles of association (the «Articles»).

The address of the registered office may be transferred within the municipality by resolution of the board of directors. The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment, open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

The Corporation may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at seventy-two million twenty-nine thousand seven hundred twenty United States Dollars (USD 72,029,720.-) represented by four million three hundred and five thousand eight hundred and twenty-three (4,305,823) class A shares and two million eight hundred and ninety-seven thousand one hundred and forty-nine (2,897,149) class B shares of ten United States Dollars (USD 10.-) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares will be registered shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

In case a share premium has been issued, all or part of such share premium may be repaid or reallocated at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in the presence of a notary.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 6. The shares of the Corporation shall not be pledged, mortgaged, charged or otherwise encumbered.

Art. 7. No shareholder shall transfer, sell, dispose of or grant any option over its shares in the Corporation to a third party except as provided in article 9 hereof, provided however that each shareholder may transfer its shares but only if such transfer comprises all of its shares, to an Affiliate (meaning, in relation to any shareholder, any member of the same Group (meaning, in relation to any shareholder, any company controlled by, controlling or in common control with that shareholder. For the purposes of this definition, «control» with respect to any company means having the ability to direct the management and affairs of such company, whether through the ownership of voting securities or by contract, and such ability shall be deemed to exist when any person holds a majority of the outstanding voting securities or the economic rights and benefits of such company)) in which it owns at least a majority interest and has voting control or any other Affiliate that is either directly or indirectly controlled (meaning ownership of the majority of shares) by that shareholder or a parent company controlling directly or indirectly such shareholder; and further provided that, where the transferee company ceases to be an Affiliate (as aforesaid) of the transferring shareholder, that transferring shareholder shall procure that the transferee shall forthwith transfer back to it all the shares previously transferred.

Art. 8. In the event of a sale or transfer to an Affiliate in accordance with article 7 hereof, and as a condition precedent to any such sale or transfer, the transferee shall agree in writing to be bound by the Articles and to the extent applicable by any agreements then in existence between the transferring shareholder and the other shareholder(s).

Art. 9. First Refusal and Tag-Along Rights.

9.1. If at any time one shareholder (the «Transferring Shareholder») receives from a third party an offer (the «Offer») which it wishes to accept and which meets the following requirements, namely it: (a) is bona fide and in writing; (b) is unconditional (save for any regulatory condition) and irrevocable; (c) contains all material terms and conditions (including the purchase price and intended completion date); (d) is for all (and not some only) of the shares of the Transferring Shareholder, and (e) is for all (and not some only) of the shares of the other shareholder(s) (the «First Refusal Shareholder(s)») if they also elect to accept the Offer,

then the Transferring Shareholder shall deliver to the First Refusal Shareholder a written notice (a «Transfer Notice») specifying full details of the Offer.

The First Refusal Shareholder shall then notify the Transferring Shareholder within ten (10) business days after its receipt of any Transfer Notice, of its decision either (i) to purchase the shares of the Transferring Shareholder on the same terms and conditions set forth in the Transfer Notice (the «Acceptance Notice»), or (ii) not to purchase the shares of the Transferring Shareholder on such terms and conditions (the «Non-Acceptance Notice»), or (iii) to exercise the tag along option referred to below (the «Tag-Along Notice»).

9.2. If pursuant to the Acceptance Notice, the First Refusal Shareholder has agreed to purchase the shares of the Transferring Shareholder set forth in the Transfer Notice on the same terms and conditions contained therein, then the purchase and sale of such shares shall be completed not later than twenty (20) business days thereafter (subject to any extension required for regulatory approvals of the transfer).

9.3. If pursuant to the Non-Acceptance Notice, the First Refusal Shareholder indicated that it will not purchase the shares of the Transferring Shareholder on the same terms and conditions set forth in the Transfer Notice then the Transferring Shareholder shall be entitled for a period of ninety (90) days (subject to any extension required for regulatory approvals of the transfer) following receipt of the Non-Acceptance Notice to sell the shares to the third party on the same terms and conditions set forth in the Transfer Notice. If the Transferring Shareholder does not complete such a Transfer within such ninety (90) day period (subject to any extension required for the regulatory approvals of the transfer), the Transferring Shareholder shall not thereafter be entitled to transfer such shares except in renewed compliance with the procedures set forth in this article 9.3.

9.4. If pursuant to the Tag-Along Notice, the First Refusal Shareholder has notified the Transferring Shareholder of its decision to exercise the tag-along option, each of the Transferring Shareholder and the First Refusal Shareholder shall sell their shares to the third party on the terms and conditions contained in the Offer, (it being understood that, unless otherwise agreed in writing by the First Refusal Shareholder, the consideration to be paid to the First Refusal Shareholder will be in cash), within a ninety (90) day period (subject to any extension required for regulatory approvals of the transfer). If the transfer of the shares of the Transferring Shareholder and of the First Refusal Shareholder does not take place within that period, neither shareholder shall be entitled to transfer its shares except in renewed compliance with the procedures set forth in this article 9.4.

Title III.- Management

Subtitle III. A.- Board of Directors

Art. 10. The Corporation is managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of nine (9) members, who are appointed for a term not exceeding three (3) years by the general meeting of shareholders, in compliance with the following rules:

- four (4) class A directors are appointed from a list of candidates proposed by the holders of the class A shares;
- one (1) class A director, acting also as chief executive officer (the «Chief Executive Officer») of the Corporation, is appointed from a list of candidates proposed by the holders of the class A shares;
- three (3) class B directors are appointed from a list of candidates proposed by the holders of the class B shares;
- one (1) class C director is appointed from a list of candidates proposed and agreed by all shareholders, provided that such individual shall be a Luxembourg resident.

The directors may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

The term of the directors' mandates and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 11. The Board of Directors may nominate a chairman of the board from amongst the class A directors.

Meetings of the Board of Directors shall be convened at regular intervals (not exceeding three (3) months between meetings) so that there shall be at least four (4) meetings per year convened by not less than twenty-one (21) days notice in writing to all directors, unless all directors consent in writing to a shorter notice. The Board of Directors convenes upon call by the chairman if any or upon request of any two directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

A majority of the meetings per annum shall take place in Luxembourg.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the Board of Directors via representation by another director, by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if at least three (3) class A directors, two (2) class B directors and one (1) class C director are present or represented. Each director shall have one (1) vote. Resolutions taken by the Board of Directors shall require the favorable vote of a majority of the directors present or represented at such meeting, including the favorable vote or abstention of one (1) class C director, except if the subject of the Resolution is within the «Board - Reserved Matters» (as defined hereafter), which will require only the consent of at least one (1) class A director and one (1) class B director. In the event of tied vote, the chairman of the board shall have a casting vote at any meeting of the Board of Directors, except if the subject of the tied vote is within the Board - Reserved Matters in which event the chairman shall not have a casting vote.

Art. 13. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 14. The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of three (3) directors, comprising the signature of one (1) class A director, the signature of one (1) class B director and the signature of one (1) class C director, or by the sole signature of any director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 15 of the Articles or given by a resolution of the Board of Directors under Article 12.

Art. 15. The Board of Directors may give special powers for certain specified matters to be managed by one or more proxy holders, selected from its own members or otherwise, or selected from either shareholder or otherwise.

Art. 16. Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Art. 17. Board - Reserved Matters are:

17.1. the approval of, and any material amendment to, the Corporation's business strategy, operational plans and annual budget, including its investment programme and related financing terms;

17.2. the establishment of any subsidiary or the acquisition of shares in any other company or the participation in any partnership or joint venture (incorporated or not) not in compliance with the Corporation's business strategy, its operational plans or its annual budget;

17.3. the closing down of any material business operation or the disposal of or dilution of its interest in any of its subsidiaries;

17.4. the entering into any transaction or arrangement of any nature whatsoever with any of the Corporation's shareholders or directors or any entity or person who is connected to any of its shareholders or directors whether or not any other person shall be party to such transaction or arrangement;

17.5. the creation of or permitting the creation of any mortgage, charge, encumbrance or other security interest whatsoever on any material asset or its business in whole or in part or any of its shares other than in the ordinary course of business and the amount involved in such case does not exceed two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000.-);

17.6. the making of or permitting the making of any material change in the accounting policies and principles adopted by the Corporation in the preparation of its audited and management accounts save as may be required to ensure compliance with relevant accounting standards;

17.7. the approval, upon recommendation of the Corporation's remuneration committee of the establishment or amendment of any profit-sharing, share option, bonus, incentive scheme, pension scheme or rights in favour of the senior management or any amendment thereof;

17.8. the adoption of any significant policies and practices, including financial, human resources, environmental health and safety and ethical issues and any change or departure therefrom;

17.9. the raising of incremental borrowing facilities involving amounts in excess of two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000.-) and which is outside of the authority contained in the Corporation's business strategy, operational plans and annual budget;

17.10. the approval of all financial statements and reports, the valuation of investments, the declaration of dividends and the forfeiture of unclaimed dividends;

17.11. the recommendation of any increase, reduction or alteration to the share capital of the Corporation;

17.12. the Corporation or its subsidiaries incurring any capital expenditure in respect of any item or project (or series of related items or projects) in excess of five million United States Dollars (USD 5,000,000.-) (unless such capital expenditure is provided for in the Corporation's annual budget);

17.13. any acquisition or disposal of any business, property or assets or any shares from or in any company which is not a subsidiary, or parting with control of any business, property or assets or any shares in a subsidiary (whether in a single transaction or series of related transactions over any twelve (12) month period) where the aggregate value of the acquisition or disposal exceeds five million United States Dollars (USD 5,000,000.-);

17.14. the Corporation or its subsidiaries entering into any transaction, contract, liability or commitment (or series of related transactions, contracts, liabilities or commitments), which is outside the ordinary and usual course of the Corporation or its subsidiaries' business (which shall include without limitation, the purchase and sale of inventory supplies and other current assets) and: (i) which is not terminable by the Corporation or its subsidiaries without penalty or payment of compensation, on less than twelve (12) month's notice; or (ii) which could involve aggregate liability for expenditure by the Corporation or its subsidiaries in excess of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-);

17.15. recommending amendments to the constitutional documents of the Corporation or its subsidiaries;

17.16. the frequency of meetings of the Board of Directors;

17.17. the convening of general meetings of shareholders of the Corporation;

17.18. the prosecution, defence or settlement of legal or arbitration proceedings where material;

17.19. the appointment of responsible persons as may be required in terms of legislation in Luxembourg, the UK, the Republic of South Africa, Ireland or elsewhere in respect of the Corporation or its subsidiaries to the extent that Board approval is required by the applicable legislation of that jurisdiction;

17.20. the approval of the rules and amendments to pension and provident funds having a material effect on the actuarial liabilities of those funds;

17.21. the appointment and removal of the secretary of the Corporation or any deputy or assistant secretary of the Corporation;

17.22. the granting of general signing authorities;

17.23. the formulation and amendment of the Corporation's code of ethics;

17.24. the recommendation of appointments to and removals from the Board of Directors, including its chairman;

17.25. the review and/or amendment of the terms of reference of and the composition of the executive committee, the audit committee and the remuneration committee of the Corporation.

Subtitle III. B.- Executive Committee

Art. 18. The Board of Directors shall appoint an executive committee consisting of a maximum of ten (10) members, comprising always a class A director acting as Chief Executive Officer of the Corporation, the other members to be appointed by the Board of Directors upon recommendation from the Chief Executive Officer. No other director shall be part of the executive committee.

Art. 19. The executive committee shall be entrusted by the Board of Directors with the day-to day management of the Corporation, to the largest extent possible.

Title IV.- Supervision

Art. 20. The Corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 21. Each shareholder shall have the right to have its auditors review the books and records of the Corporation at all reasonable times and upon reasonable notice, in order to verify the business operations of the Corporation and compliance with all related agreements. The shareholder conducting such audit shall pay all costs and expenses in connection therewith.

Title V.- General meetings of shareholders

Art. 22. The annual general meeting shall be held at the Corporation's registered office or at any other place in Luxembourg specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 5 p.m. (Luxembourg time). If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 23. All general meetings of shareholders shall be held in Luxembourg.

Art. 24. General meetings of shareholders shall validly deliberate only if both classes of shares are present or represented. If this quorum condition is not met, a second meeting shall be convened, which shall validly deliberate regardless of the classes of shares present or represented.

Art. 25. All decisions will be taken according to the majority requirements under the applicable laws, with the exception of Reserved Matters-Shareholders (as defined hereafter), which will require, in addition to the required majority of all shareholders, the same required majority within each class of shares.

Art. 26. Shareholders-Reserved Matters are:

- 26.1. the appointment and removal of the auditors of the Corporation;
- 26.2. the application for the listing of any shares of the Corporation or debt securities on any recognised stock exchange or the trading of any of its shares or debt securities on a regulated market;
- 26.3. any resolutions for its winding-up;
- 26.4. the engagement in any business other than the business as defined from time to time in a shareholders agreement between the ultimate shareholders of the Corporation;
- 26.5. the amalgamation or merger with any other company or business undertaking;
- 26.6. any matter which requires a special majority for their approval under Luxembourg company law.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 27. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 28. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. Of the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provision

Art. 30. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Second resolution

The meeting resolved to accept the following resignations from the board of directors with effective date of February 7, 2006 and grant all resigning directors full discharge for the execution of their mandates until such date:

Director:

1. Edward Anthony Brooks, company director, residing at Manusmore, Clarecastle, IRL-Co. Clare, born on October 4, 1957 in Dublin (IRL);
2. Pieter Du Randt Pretorius, company director, residing at Farm Middlepunt, ZA, 1491 Nigel, born on September 29, 1951 in South Africa;
3. Michael L. Fish, company director, residing at Solas, IRL-Ballaghboy, Ennis, Co. Clare, born on March 3, 1959 in South Africa;
4. Carmel Sexton, company director, residing at 33, Revington Park, IRL-North Circular Rd., Limerick, born on March 9, 1963 in Tibrad Arann/Tipperary (IRL);

5. Pieter Willem Gideon De Jager, company director, residing at 4, Pilansberg Road, Glenvista Ext. 5, ZA-Johannesburg, born on October 2, 1945 in Loxton (South Africa);

6. Thomas Aidan Spooner, company director, residing at Cloanroad Mews, Cloanroad, Ennis, IRL-Co. Clare, born on January 31, 1947 in Tibráid Arann/Tipperary (IRL);

7. Georges Patrick Leicester Kell, company director, residing at 27, Pont Road, ZA-2021 Bryanston, born on September 27, 1948 in Cullinan (South Africa);

8. Etienne Denis, company director, residing at 113, avenue Fond'Roy, B-1180 Brussels, born on January 20, 1943 in Mons (Belgium).

Third resolution

The meeting resolved to appoint with immediate effect the following persons as new members of the board of directors:

Director	Class
1. Stuart Brown, company director, residing at 34, Donegal avenue, Greenside East, Johannesburg, 2193, South Africa, born on April 5, 1964 in South Africa	A
2. Deborah Ann Farnaby, company director, residing at 19, Bevan Road, Rivonia, Sandton, ZA, born on January 20, 1969 in London (UK)	A
3. Martin G. Hess, company director, residing at Am Schnittelberg 34, D-65812 Bad Soden/Ts, born on December 4, 1952, in Frankfurt (Germany)	B

Fourth resolution

The meeting resolved to fix the term of the mandates of all directors, whether newly appointed or not, to February 28, 2009.

Fifth resolution

The meeting resolved to acknowledge and confirm the composition of the board of directors for a duration until February 28, 2009 as follows:

Class	Director
A	Stuart Brown, company director, 34, Donegal Avenue, Greenside East, Johannesburg, 2193, South Africa, born on April 5, 1964 in South Africa
A	Deborah Ann Farnaby, company director, 19, Bevan Road, Rivonia, Sandton, ZA, born on January 20, 1969 in London (UK)
A	Carl Christian Hultner, company director, 55, Campden Hill Gate, W8 7Q1 London, Duchess of Bedford's Walk (UK), born on September 25, 1962 in Matteus (Sweden)
A	Cyrus Jilla, company director, 8, Chatsworth Road, WE4 3HY London (UK), born on October 15, 1968 in London (UK)
A	Jonathan Ernest Maximilian Oppenheimer, company director, 73, 3rd Avenue ZA-2196 Inanda, born on November 18, 1969 in Johannesburg (South Africa)
B	Michel Alloo, company director, 20, avenue de la Faisanderie, B-1150 Brussels, born on March 18, 1947 in Uccle (Belgium)
B	Martin Hess, company director, Am Schnittelberg 34, D-65812 Bad Soden/Ts, born on December 4, 1952 in Frankfurt (Germany)
B	Marc Van Sande, company director, 10 Van Colenlaan, B-2520 Ranst, born on September 2, 1952 in Borgerhout (Belgium)
C	Ailbhe Jennings, company director, residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, born on March 27, 1963 in Dublin (IRL)

Sixth resolution

The meeting resolved to authorise the board of directors to appoint within the board members a managing director (chief executive officer).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELEMENT SIX ABRASIVES S.A., ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (la «Société»), constituée suivant acte reçu en date du 24 mars 2003, publié au Mémorial C n° 535 du 16 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié du 16 septembre 2005, publié au Mémorial C n° 151 du 21 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Fatah Boudjelida, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Stephanie Colson, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante-douze millions vingt-neuf mille sept cent vingt dollars américains (USD 72.029.720,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Reformulation intégrale des statuts de la Société.
2. Acceptation de la démission de certains membres du conseil d'administration et décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.
3. Nomination de certains nouveaux membres du conseil d'administration.
4. Fixation de la durée des mandats de tous les administrateurs.
5. Reconnaissance et confirmation de la composition du conseil d'administration et de la durée des mandats.
6. Autorisation de nommer un administrateur-délégué (chief executive officer).
7. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de leur conférer la teneur suivante:

Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe par la présente une société anonyme sous la dénomination de ELEMENT SIX ABRASIVES S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Senningerberg (commune de Niederanven).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des présents statuts (les «Statuts»).

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-douze millions vingt-neuf mille et sept cent vingt dollars des Etats-Unis (USD 72.029.720,-) représenté par quatre millions trois cent cinq mille huit cent vingt-trois (4.305.823) actions de catégorie A et deux millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quarante-neuf (2.897.149) actions de catégorie B d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune, toutes libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions. Les actions seront nominatives.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit, sous les conditions prévues par la loi.

En cas de présence d'une prime d'émission, tout ou partie de cette prime d'émission peut être remboursée ou allouée à tout moment par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant notaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions de la Société ne pourront pas être nanties, hypothéquées, gagées ou autrement données en garantie.

Art. 7. Aucun actionnaire n'a le droit de transférer, vendre, céder ou conférer une option sur ses actions dans la Société à un tiers, sous réserve des dispositions de l'article 9 des Statuts, étant entendu que chaque actionnaire peut transférer ses actions, si ce transfert inclut toutes ses actions, à une société affiliée (en relation avec chaque actionnaire, tout membre du même groupe (en relation avec chaque actionnaire, toute société contrôlée par, contrôlant ou sous contrôle commun avec cet actionnaire. Pour les besoins de cette définition, par «contrôle» en relation avec une quelconque société, on entend la possibilité de diriger la gestion et les affaires de cette société, que ce soit par la détention d'actions avec droit de vote ou par contrat, et cette possibilité est supposée exister dès lors qu'une personne détient une majorité des actions avec droit de vote émises ou les droits économiques et bénéfiques de cette société)) dans laquelle il détient au moins une majorité du capital et a un contrôle des votes, ou toute autre société affiliée directement ou indirectement contrôlée (détention de la majorité des actions) par cet actionnaire ou une société mère contrôlant directement ou indirectement cet actionnaire; et étant entendu que, lorsque la société cédante cesse d'être une Société Affiliée (dans le sens indiqué ci-dessus) de l'actionnaire cédant, cet actionnaire cédant doit s'assurer que le cessionnaire lui rétrocède toutes les actions précédemment transférées.

Art. 8. Dans le cas d'une vente ou d'un transfert à une Société Affiliée dans le sens de l'article 7 des présentes, et comme condition préalable à une telle vente ou à un tel transfert, le bénéficiaire du transfert devra confirmer par écrit être lié par les Statuts et, le cas échéant par tous contrats en vigueur à cette date entre l'actionnaire transférant et le ou les autres actionnaires.

Art. 9. Droit de Premier Refus et Droit de Suite

9.1. Si, à tout instant, un actionnaire («Actionnaire Cédant») reçoit d'un tiers une offre («Offre») qu'il veut accepter et qui répond aux exigences suivantes, notamment: (a) il s'agit d'une Offre de bonne foi et écrite; (b) il s'agit d'une Offre inconditionnelle (sauf pour conditions réglementaires) et irrévocable; (c) l'Offre inclut tous les termes et conditions matériels (y compris le prix d'achat et la date à laquelle la cession doit être complétée); (d) l'Offre porte sur toutes (et non seulement sur quelques unes) des actions de l'Actionnaire Cédant, et (e) l'Offre porte sur toutes (et non seulement sur quelques unes) les actions des autres actionnaires («Actionnaires disposant d'un Droit de Premier Refus») s'ils décident également d'accepter l'Offre, alors l'Actionnaire Cédant devra délivrer aux Actionnaires disposant d'un Droit de Premier Refus une notification écrite («Notice de Transfert») reprenant tous les détails de l'Offre. L'Actionnaire disposant d'un Droit de Premier Refus devra alors notifier à l'Actionnaire Cédant endéans les dix (10) jours de la réception de toute Notice de Transfert, sa décision ou bien (i) d'acquérir les actions de l'Actionnaire Cédant suivant les termes et conditions repris dans la Notice de Transfert («Notice d'Acceptation»), ou (ii) de ne pas acquérir les actions de l'Actionnaire Cédant suivant ces termes et conditions («Notice de Refus»), ou (iii) d'exercer l'option du droit de suite décrite ci-dessous («Notice de Droit de Suite»).

9.2. Si, suite à la Notice d'Acceptation, l'Actionnaire disposant du Droit de Premier Refus a déclaré son accord à acquérir de l'Actionnaire Cédant les actions décrites dans la Notice de Transfert suivant les termes et conditions y définis, alors la vente devra être complétée dans les vingt (20) jours ouvrables (sous réserve de toute extension requise pour des besoins d'approbation réglementaire du transfert).

9.3. Si, suite à la Notice de Refus, l'Actionnaire disposant du Droit de Premier Refus a déclaré qu'il ne va pas acquérir les actions de l'Actionnaire Cédant suivant les termes et conditions de la Notice de Transfert, alors l'Actionnaire Cédant disposera d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours (sous réserve de toute extension requise pour des besoins d'approbation réglementaire du transfert) suivant la réception de la Notice de Refus pour vendre les actions au tiers suivant les termes et conditions repris dans la Notice de Transfert. Si l'Actionnaire Cédant ne complète pas le transfert endéans les quatre-vingt-dix (90) jours, (sous réserve de toute extension requise pour des besoins d'approbation réglementaire du transfert), l'Actionnaire Cédant ne sera plus autorisé à effectuer le transfert sous réserve de renouvellement des procédures décrites à cet article 9.3.

9.4. Si, suite à la Notice de Droit de Suite, l'Actionnaire disposant du Droit de Premier Refus a notifié à l'Actionnaire Cédant sa décision d'exercer le droit de suite, chacun des Actionnaire Cédant et Actionnaire disposant du Droit de Premier Refus devront céder leurs actions au tiers suivant les termes et conditions repris à l'Offre (étant entendu que le prix de vente devra, sauf accord de l'Actionnaire disposant du Droit de Premier Refus, être payé en liquide à l'Actionnaire disposant du Droit de Premier Refus), endéans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours (sous réserve de toute extension requise pour des besoins d'approbation réglementaire du transfert). Si le transfert des actions de l'Actionnaire Cédant et de l'Actionnaire disposant du Droit de Premier Refus n'a pas lieu endéans cette période, aucun de ces actionnaires ne sera plus autorisé à effectuer ce transfert sous réserve de renouvellement des procédures décrites à cet article 9.4.

Titre III.- Gestion

Sous-titre III. A.- Conseil d'administration

Art. 10. La Société est gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de neuf (9) membres, nommés pour un terme qui ne peut excéder trois (3) ans, par l'assemblée générale des actionnaires, en accord avec les règles suivantes:

- quatre (4) administrateurs de catégorie A sont nommés sur une liste de candidats proposés par les détenteurs d'actions de catégorie A;
- un (1) administrateur de catégorie A, agissant aussi comme Administrateur-Délégué de la Société, est nommé sur une liste de candidats proposés par les détenteurs d'actions de catégorie A;

- trois (3) administrateurs de catégorie B sont nommés sur une liste de candidats proposés par les détenteurs d'actions de catégorie B;

- un (1) administrateur de catégorie C est nommé d'une liste de candidats proposés et approuvés par tous les actionnaires, cet administrateur devant être une personne physique résidente au Luxembourg.

Les administrateurs sont toujours révocables par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le terme des mandats des administrateurs et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut choisir un président parmi ses membres de catégorie A.

Des réunions du Conseil d'Administration seront convoquées à des intervalles réguliers (avec un délai maximum de trois (3) mois entre deux réunions), de sorte qu'au moins quatre (4) réunions seront convoquées par an avec un préavis écrit d'au moins vingt et un (21) jours envoyé à tous les administrateurs, à moins que tous les administrateurs ne consentent à un préavis plus court. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou de deux quelconques administrateurs, aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent.

Une majorité des réunions par année doit se tenir au Luxembourg.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par représentation par un autre administrateur, par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 12. Le Conseil d'Administration délibérera valablement si un quorum d'administrateurs est présent ou représenté lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Un quorum est supposé être présent ou représenté si au moins trois (3) administrateurs de catégorie A, deux (2) administrateurs de catégorie B et un (1) administrateur de catégorie C sont présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'un (1) vote. Des résolutions prises par le Conseil d'Administration requièrent le vote favorable d'une majorité d'administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion, y inclus le vote favorable ou l'abstention d'un (1) administrateur de catégorie C, sauf si l'objet de la résolution tombe dans les «Résolutions Réservées au Conseil» (telles que définies ci-après), lesquelles requièrent seulement le vote favorable d'au moins un (1) administrateur de catégorie A et d'un (1) administrateur de catégorie B. En cas de vote égalitaire, le président du Conseil d'Administration aura un vote prépondérant lors de toute réunion du Conseil d'Administration, sauf si l'objet du vote égalitaire tombe dans les Résolutions Réservées au Conseil, auquel cas le président n'aura pas de vote prépondérant.

Art. 13. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 14. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois (3) administrateurs, comprenant la signature d'un (1) administrateur de catégorie A, la signature d'un (1) administrateur de catégorie B et la signature d'un (1) administrateur de catégorie C, ou par la signature individuelle de tout administrateur sous réserve que des décisions spécifiques concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoir ou procurations ont été données par le Conseil d'Administration en accord avec l'article 15 des Statuts ou données par une résolution du Conseil d'Administration en accord avec l'article 12 des Statuts.

Art. 15. Le Conseil d'Administration peut donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, ou choisis parmi les actionnaires ou non.

Art. 16. Toute action judiciaire, tant en demandant qu'en défendant, sera suivie au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 17. Les Résolutions Réservées au Conseil sont:

17.1. l'approbation et toute modification substantielle de la stratégie commerciale, des plans opérationnels et du budget annuel de la Société, y inclus son programme d'investissement et les termes de financement y relatifs;

17.2. l'établissement de toute filiale ou l'acquisition d'actions de toute autre société ou la participation dans toute entreprise ou filiale ou entreprise commune (sous forme de société ou autrement) non reprise dans les stratégie commerciale, plans opérationnels et budget annuel de la Société;

17.3. la clôture de toute entité opérative matérielle ou la cession ou la dilution de ses intérêts dans l'une quelconque de ses filiales;

17.4. la conclusion de toute transaction ou arrangement de quelque nature que ce soit avec un quelconque actionnaire ou administrateur de la Société ou avec toute entité ou personne liée à l'un quelconque de ses actionnaires ou administrateurs, qu'une quelconque autre personne soit ou ne soit pas partie à une telle transaction ou un tel arrangement;

17.5. la création ou le fait d'autoriser la création de toute hypothèque, gage, nantissement ou autre garantie quelconques sur un quelconque actif matériel ou sur le fonds de commerce en partie ou intégral de la Société ou sur partie de ou toutes ses actions, autrement que dans la gestion courante des affaires et dans lequel cas le montant impliqué ne devra pas être supérieur à deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 2.500.000,-);

17.6. tout changement matériel ou l'autorisation d'effectuer un changement matériel des méthodes et principes comptables adoptés par la Société pour la préparation de ses comptes statutaires audités ou de ses comptes de gestion, sauf si requis pour assurer le respect des règles comptables applicables;

17.7. l'approbation, sur recommandation du comité de rémunération de la Société, de la mise en place de tout plan de participation aux profits, de tout plan de participation au capital, plan de bonus, plan d'intéressement, plan de pension ou d'octroi de tous autres droits en faveur du senior management, ou toute modification y relative;

17.8. l'adoption de toutes règles et pratiques significatives, y inclus financiers, de ressources humaines; de santé et sécurité environnementales et de considération éthiques et toute modification y relative;

17.9. l'augmentation de tout emprunt impliquant des montants supérieurs à deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 2.500.000,-) en dehors des autorisations données par les stratégie commerciale, plans opérationnels et budget annuel de la Société;

17.10. l'approbation de tous comptes et rapports financiers, l'évaluation des investissements, la déclaration de dividendes et prescription de dividendes non réclamés;

17.11. la recommandation de toute augmentation, réduction ou modification du capital de la Société;

17.12. toute dépense en capital de la Société ou de ses filiales pour un quelconque actif ou projet (ou séries d'actifs ou projets liés) supérieure à cinq millions de dollars des Etats-Unis (USD 5.000.000,-) (sauf si une telle dépense en capital est prévue dans le budget annuel de la Société);

17.13. toute acquisition ou disposition de toute entreprise, propriété ou actif ou actions de ou dans toute société qui n'est pas une filiale, ou l'abandon du contrôle de toute entreprise, propriété ou actif ou actions de la Société ou de toute société filiale (que ce soit par une transaction séparée ou par une série de transactions sur toute période de douze (12) mois) où la valeur totale de l'acquisition ou de la disposition est supérieure à cinq millions de dollars des Etats-Unis (USD 5.000.000,-);

17.14. la conclusion par la Société ou ses filiales de toute transaction, contrat, dette ou engagement (ou séries de transactions, contrats, dettes ou engagements liés), en dehors des affaires ordinaires et habituelles de la Société (ce qui comprend, sans restrictions l'achat et la vente d'actifs immobilisés et d'actifs courants) et: (i) qui n'est pas résiliable par la Société ou ses filiales sans pénalité ou dédommagement, sur un préavis de moins de douze (12) mois; ou (ii) qui pourrait impliquer l'obligation d'une dépense totale pour la Société ou ses filiales supérieure à un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-);

17.15. la recommandation de modifications des documents constitutifs de la Société ou de ses filiales;

17.16. la fréquence des réunions du Conseil d'Administration;

17.17. la convocation d'assemblées générales des actionnaires de la Société;

17.18. la poursuite, la défense ou le compromis sur des procédures judiciaires ou d'arbitrage matérielles;

17.19. la nomination de personnes, éventuellement requises par les législations au Luxembourg, au Royaume-Uni, en République d'Afrique du Sud, en Irlande ou en tout autre endroit, responsables pour la Société ou ses filiales, dans la mesure qu'une approbation par le Conseil d'Administration est requise par la législation applicable dans cette juridiction;

17.20. l'approbation des règles de et modifications à tous fonds de pension ayant un effet matériel sur les obligations actuarielles de ces fonds;

17.21. la nomination et la révocation du secrétaire général de la Société ainsi que de tout suppléant ou assistant au secrétaire générale de la Société;

17.22. l'émission de pouvoirs de signature généraux;

17.23. la formulation et la modification du code éthique de la Société;

17.24. la recommandation de nominations au et révocations du Conseil d'Administration de la Société, y compris celle de son président;

17.25. la revue et/ou la modification des termes de référence et la composition du comité exécutif, du comité d'audit et du comité de rémunération de la Société.

Sous-titre III. B.- Comité de direction

Art. 18. Le Conseil d'Administration nommera un comité de direction composé d'un maximum de dix (10) membres, comprenant toujours un administrateur de catégorie A agissant en tant qu'Administrateur-Délégué de la Société, les autres membres étant nommés par le Conseil d'Administration sur proposition de l'Administrateur-Délégué. Aucun autre administrateur ne fera partie du comité de direction.

Art. 19. Le comité de direction sera chargé par le Conseil d'Administration de la gestion journalière des affaires de la Société, dans la mesure la plus large possible.

Titre IV.- Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Art. 21. Chaque actionnaire a le droit de charger ses auditeurs de revoir les livres comptables et documents de la Société à des périodes raisonnables et sur préavis raisonnable, en vue de vérifier les opérations commerciales de la Société et le respect des termes de tous les contrats y relatifs. Les coûts et frais d'un tel audit seront à la charge de l'actionnaire l'ayant demandé.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 22. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 17.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 23. Toutes assemblées générales des actionnaires seront tenues au Luxembourg.

Art. 24. Les assemblées générales des actionnaires ne délibéreront valablement que si les deux catégories d'actions sont présentes ou représentées. Si cette condition de présence n'est pas remplie, une deuxième assemblée sera convoquée, laquelle délibérera valablement quelques soient les catégories d'actions présentes ou représentées.

Art. 25. Toute décisions seront prises suivant les règles de majorité requise par la loi, à l'exception des Actions Réservées aux Actionnaires (telles que définies ci-après), pour lesquelles, outre la majorité de tous les actionnaires, la même majorité sera exigées pour chacune des catégories d'actions.

Art. 26. Actions Réservées aux Actionnaires:

- 26.1. la nomination et la révocation des auditeurs de la Société;
- 26.2. la demande d'introduction sur une bourse reconnue ou sur un marché réglementé d'actions quelconques ou d'autres instruments financiers de la Société;
- 26.3. toutes résolutions en vue d'une liquidation;
- 26.4. l'engagement dans toute activité autre que l'activité telle que définie de temps en temps par un contrat entre les actionnaires ultimes de la Société;
- 26.5. la mise en commun ou fusion avec toute autre société ou entreprise commerciale;
- 26.6. toute décision dont l'approbation requiert une majorité spécifique suivant la loi des sociétés luxembourgeoise.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des avances sur dividendes en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 30. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions du conseil d'administration suivantes avec effet au 7 février 2006 et d'accorder décharge pleine et entière à tous les administrateurs sortants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à cette date:

Administrateurs:

1. Edward Anthony Brooks, administrateur de société, demeurant à Manusmore, Clarecastle, IRL-Co. Clare, né le 4 octobre 1957 à Dublin (IRL);
2. Pieter Du Randt Pretorius, administrateur de société, demeurant à Farm Middlepunt, ZA, 1491 Nigel, né le 29 septembre 1951 en Afrique du Sud;
3. Michael L. Fish, administrateur de société, demeurant à Solas, IRL-Ballaghboy, Ennis, Co. Clare, né le 3 mars 1959 en Afrique du Sud;
4. Carmel Sexton, administrateur de société, demeurant au 3, Revington Park, IRL-North Circular Rd., Limerick, née le 9 mars 1963 à Tibraid Arann/Tipperary (IRL);
5. Pieter Willem Gideon De Jager, administrateur de société, demeurant à Pilansberg Road, Glenvista Ext. 5, ZA-Johannesburg, né le 2 octobre 1945 à Loxton (Afrique du Sud);
6. Thomas Aidan Spooner, administrateur de société, demeurant à Cloanroad Mews, Cloanroad, Ennis, IRL-Co. Clare, né le 31 janvier 1947 à Tibraid Arann/Tipperary (IRL);
7. Georges Patrick Leicester Kell, administrateur de société, demeurant au 7, Pont Road, ZA-2021 Bryanston, né le 27 septembre 1948 à Cullinan (Afrique du Sud);
8. Etienne Denis, administrateur de société, demeurant au 1, avenue Fond'Roy, B-1180 Bruxelles, né le 20 janvier 1943 à Mons (Belgique).

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes comme nouveaux membres du conseil d'administration:

Administrateur	Classe
1. Stuart Brown, administrateur de société, demeurant à Donegal avenue, Greenside East, Johannesburg, 2193, Afrique du Sud, né le 5 avril 1964 en Afrique du Sud	A
2. Deborah Ann Farnaby, administrateur de société, demeurant au 9, Bevan Road, Rivonia, Sandton, ZA, née le 20 janvier 1969 à Londres London (UK)	A
3. Martin Hess, administrateur de société, demeurant à Am Schnittelberg 34, D-65812 Bad Soden/Ts, né le 4 décembre 1952 à Francfort (Allemagne)	B

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée des mandats de tous les administrateurs, qu'ils soient nouvellement nommés ou non, jusqu'au 28 février 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de reconnaître et de confirmer la composition du conseil d'administration jusqu'au 28 février 2009 comme suit:

Classe	Administrateur
A	Stuart Brown, administrateur de société, 34, Donegal Avenue, Greenside East, Johannesburg, 2193, Afrique du Sud, né le 5 avril 1964 en Afrique du Sud
A	Deborah Ann Farnaby, administrateur de société, 19, Bevan Road, Rivonia, Sandton, ZA, née le 20 janvier 1969 à Londres (UK)
A	Carl Christian Hultner, administrateur de société, 55, Campden Hill Gate, W8 7Q1 Londres, Duchess of Bedford's Walk (UK), né le 25 septembre 1962 à Matteus (Sweden)
A	Cyrus Jilla, administrateur de société, 8, Chatsworth Road, WE4 3HY Londres (UK), né le 15 octobre 1968 à Londres (UK)
A	Jonathan Ernest Maximilian Oppenheimer, administrateur de société, 73, 3rd Avenue ZA-2196 Inanda, né le 18 novembre 1969 à Johannesburg (Afrique du Sud)
B	Michel Alloo, administrateur de société, 20, avenue de la Faisanderie, B-1150 Bruxelles, né le 18 mars 1947 à Uccle (Belgique)
B	Martin Hess, administrateur de société, Am Schnittelberg 34, D-65812 Bad Soden/Ts, né le 4 décembre 1952 à Francfort (Allemagne)
B	Marc Van Sande, administrateur de société, 10 Van Colenlaan, B-2520 Ranst, né le 2 septembre 1952 à Borgerhout (Belgique)
C	Ailbhe Jennings, administrateur de société, 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, née le 27 mars 1963 à Dublin (IRL)

Sixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué (chief executive officer) en son sein.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Boudjelida, O. Ferres, S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, vol. 27CS, fol. 72, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

J. Elvinger.

(027403/211/702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

EXPLOSIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 19, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 98.005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 mars 2006.

Signature.

(026564/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

53630

FEGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 66.560.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 mars 2006.

Signature.

(026567/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

VIDALE & GLOESENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2114 Luxembourg, 10, rue Malakoff.
R. C. Luxembourg B 71.658.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 mars 2006.

Signature.

(026580/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

SODEPAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, Z.I. Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 49.313.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 mars 2006.

Pour SODEPAC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(026582/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

FOREST LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 115.201.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the third day of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AIM SERVICES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.676,

here represented by Ms Virginie Lepage, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 3 March 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of FOREST LUXCO, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three-quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The 500 shares have been subscribed as follows:

- 500 shares by AIM SERVICES, S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2006.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2nd Floor, Office Center Gëlle Klack, 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. Mr John Sutherland, born on 2 December 1964, in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AIM SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676,

ici représentée par Mlle Virginie Lepage, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 3 mars 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de FOREST LUXCO, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gestion. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé de deux gérants au moins. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- cinq cents (500) parts sociales par AIM SERVICES, S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour de décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2nd Floor, Office Center Gëlle Klack, 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. M. John Sutherland, né le 2 décembre 1964, à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Lepage, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 59, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

J. Elvinger.

(030769/211/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

TELE 2 SWEDEN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.802.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 20th, 2006 it has been resolved the following:

1. To re-elect Messrs. Lars-Johan Jarnheimer, Håkan Zadler, as well as Francesco d'Angelo as directors of the board until the next annual general meeting.

2. To re-elect Mr Gilles Wecker as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 20 mars 2006, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire MM. Lars-Johan Jarnheimer, Håkan Zadler, ainsi que Francesco D'Angelo comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De réélire M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04301. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027245/1369/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

BLACKBIRD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 75.361.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature.

(026729/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

TARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.088.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(026742/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

CHINTO KAYL, Association sans but lucratif.

MODIFICATIONS DES STATUTS

Art. 4. L'association s'interdit toute immixtion dans les domaines politique, philosophique, confessionnel, religieux ou racial.

Article 4 devient Article 5.

Article 5 devient Article 6.

Article 6 devient Article 7 et après (...) «proposition du Conseil d'Administration» on ajoute «et ne peut dépasser le montant de 500,- EUR.»

Art. 8: ajoute après le texte existant:

- (...) statuant à la majorité des deux tiers des voix émises, sur proposition du Conseil d'Administration, après avoir convoqué l'intéressé pour lui permettre d'être entendu dans ses explications
- Par le décès du membre ou la dissolution de l'association.
- Pour préjudice grave causé à l'association.
- Pour comportement contraire à la propagation et au développement du karaté.
- Lorsque le membre se sera rendu coupable d'un acte préjudiciable à l'objet social ou à la considération et à l'honneur de l'association.

Art. 9. Le membre démissionnaire ou exclu ainsi que ses ayants droits, n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent revendiquer le remboursement des cotisations versées.

III. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle sera convoquée par le Conseil d'Administration sous pli à la poste et elle aura lieu au premier trimestre de l'année. Elle pourra en outre être convoquée par décision du Conseil d'Administration toutes les fois que celui-ci le juge utile. A la suite de la demande écrite, présentée au Conseil d'Administration par au moins un cinquième des membres, une assemblée générale devra être convoquée dans le délai d'un mois au plus tard. Cette demande devra être accompagnée d'un ordre du jour détaillé et précis.

Art. 11. Une délibération de l'assemblée générale est obligatoirement requise pour les objets suivants:

- La modification des statuts.
- La nomination et la révocation d'administrateurs, sauf dans le cas prévu par l'article 20.
- L'approbation des budgets et des comptes.
- Toutes les délibérations dépassant les limites des pouvoirs légalement et statutairement dévolus au Conseil d'Administration.
- La dissolution de l'Association.

Art. 12. Le Conseil d'Administration présentera tous les ans, à l'approbation de l'Assemblée Générale, le rapport d'activité de l'association ainsi que les comptes de l'exercice.

Art. 13. Les membres sont convoqués par lettre postale. Les convocations sont accompagnées de l'ordre du jour proposé par le Conseil d'Administration.

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour à condition qu'elle soit adressée au Conseil d'Administration vingt et un jours francs avant l'Assemblée Générale.

Art. 14. Sous réserve des cas prévus par la loi et par les présents, toute assemblée générale, dûment convoquée, peut prendre valablement les décisions à la majorité des voix sur tous les articles figurant à l'ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents. En cas d'égalité de voix, la question sera mise une seconde fois au vote et si le second vote n'a pas apporté de décision, la voix du président sera prépondérante.

Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote sur elles.

Art. 15. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'Assemblée Générale. Tout membre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre, muni d'une procuration écrite à déposer avant le début de l'Assemblée Générale. Aucun membre ne peut représenter plus d'un membre absent.

Un membre mineur d'âge n'est valablement représenté que par son père, sa mère ou son tuteur légal. En aucun cas, un membre ni un membre mineur d'âge ne peuvent-ils se faire représenter par une quelconque autre personne.

Tous les membres d'honneur et donateurs peuvent suivre avec voix consultative les délibérations de l'Assemblée Générale.

Art. 16. Les décisions de l'Assemblée Générale et le rapport de l'Assemblée Générale, signés par deux membres du bureau, sont consignés ensemble dans un registre spécial conservé au secrétariat de l'association où tous les membres ainsi que les tiers pourront prendre connaissance, sans déplacement du registre.

Art. 17. Les membres du conseil d'administration sont élus soit par acclamation, soit au scrutin secret, parmi les membres de l'association à la majorité absolue des voix par l'assemblée générale annuelle. Les candidatures doivent parvenir au secrétariat de l'association au plus tard avant le début de l'assemblée générale annuelle.

Art. 18. Le Conseil d'Administration est renouvelé chaque année par la moitié de ses membres. La première année révolue le Conseil d'Administration désigne la série des membres sortants, qui sont tirés au sort. Le président et le secrétaire (trésorier) ne peuvent pas figurer dans la même série de sortants. Si ce cas devait se présenter quand même, le mandat du président serait prolongé pour la durée d'une année.

Art. 19. Les membres élus du Conseil d'Administration désignent entre eux: le président, le secrétaire et le trésorier de l'association. La répartition des autres charges incombe au Conseil d'Administration.

Art. 20. En cas de vacance, le Conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres, en attendant la prochaine assemblée générale.

Il peut en outre, coopter des membres supplémentaires pour autant que le nombre total n'est pas supérieur au nombre maximum indiqué à l'article 17§1.

Art. 21. Le Conseil d'Administration peut créer selon les besoins, parmi les membres de l'association, des commissions spéciales, chargées de missions particulières. Un membre du Conseil d'Administration doit pourtant faire partie des commissions.

Art. 22. Toutes les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents. En cas d'égalité de voix, celle du président ou de son remplaçant sera prépondérante. Pour pouvoir prendre une décision, la présence effective d'au moins deux tiers des administrateurs est exigée.

Art. 23. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont consignés dans un registre destiné à cet effet, signés par le secrétaire et approuvés par le Conseil d'Administration lors de la prochaine réunion.

Art. 24. Pour l'administration et la gestion de l'association, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, plaçant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements, transiger, compromettre. Les signatures conjointes de deux administrateurs engagent valablement l'association.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences du président.

V. Exercice social, règlement des comptes et fonds sociaux

Art. 25. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se clôture le trente et un décembre.

Art. 26. La gestion du trésorier est contrôlée par un collège de réviseurs composé de deux commissaires aux comptes, élus pour la durée d'une année par l'assemblée générale, soit par acclamation, soit par vote secret. Les commissaires sortants sont de plein droit candidats et rééligibles. Leur mandat, incompatible avec celui d'administrateur ou autre mandataire de l'association, n'expire qu'après leur remplacement.

Art. 27. Les fonds sociaux sont formés:

- Des cotisations annuelles des membres;
- Des droits d'entrée des membres actifs;
- Des dons, legs, subsides et gratuités au profit de l'association;
- Des revenus réalisés lors des fêtes, rencontres, et autres organisations;
- Des intérêts produits par des fonds placés.

VI. Modification, Dissolution, Liquidation

Art. 28. Toute modification aux présents statuts sera faite conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994 sur les associations sans but lucratif.

Art. 29. La dissolution de l'association peut être prononcée par l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire conformément aux dispositions de la précitée loi.

Art. 30. L'Assemblée Générale désignera par la même délibération un ou plusieurs liquidateurs, chargés de la liquidation de l'association. Les fonds actifs, après apurement du passif, auront une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée, à défaut ils seront légués au bureau de bienfaisance de la commune de Kayl.

VII. Dispositions générales

Art. 31. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994 régissent les présents statuts pour les cas non prévus.

Art. 32. L'association est responsable conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté.

Art. 32. L'association étant affiliée à la FEDERATION FRANCOPHONE DE KARATE ET DES ARTS MARTIAUX ASSOCIES DE BELGIQUE, ses membres resteront soumis aux règlements de cette organisation.

Art. 33. Répondant aux buts et en conformité avec les dispositions légales et celles des présents statuts, les règlements d'ordre interne et les règlements sportifs seront approuvés par l'Assemblée Générale qui pourra les révoquer ou modifier sur la proposition du Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03762. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025536//119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

SOLE ITALY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 289.850,-.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 111.839.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 8 février 2006 que:

- KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré auprès du Corporate Registration System of Alberta sous le numéro LP #11768199, représenté par son general partner KKR ASSOCIATES EUROPE II, LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré auprès du Corporate Registration System of Alberta sous le numéro LP #11768215 et représenté par son general partner KKR EUROPE II LIMITED, une société régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 148422 a transféré:

- * cinq cent deux (502) parts sociales de classe A;
 - * cinq cent deux (502) parts sociales de classe B;
 - * cinq cent deux (502) parts sociales de classe C;
 - * cinq cent deux (502) parts sociales de classe D,
- qu'elle détenait dans la Société à

KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré auprès du Corporate Registration System of Alberta sous le numéro LP #10191716, représenté par son general partner KKR ASSOCIATES MILLENNIUM (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré auprès du Corporate Registration System of Alberta sous le numéro LP #10188449 et représenté par son general partner KKR MILLENNIUM LIMITED, une société régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 121181;

- KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré auprès du Corporate Registration System of Alberta sous le numéro LP #11768199, représenté par son general partner KKR ASSOCIATES EUROPE II, LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré auprès du Corporate Registration System of Alberta sous le numéro LP #11768215 et représenté par son general partner KKR EUROPE II LIMITED, une société régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 148422 a transféré:

- * cinquante-trois (53) parts sociales de classe A;
- * cinquante-quatre (54) parts sociales de classe B;
- * cinquante-trois (53) parts sociales de classe C;
- * cinquante-quatre (54) parts sociales de classe D,

qu'elle détenait dans la Société à

KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré auprès du Corporate Registration System of Alberta sous le numéro LP #7762867, représenté par son general partner KKR 1996 OVERSEAS, LIMITED, une limited company régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 78342.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada,

neuf cent trente-sept (937) parts sociales de classe A;
neuf cent trente-sept (937) parts sociales de classe B;
neuf cent trente-sept (937) parts sociales de classe C;
neuf cent trente-sept (937) parts sociales de classe D;

KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada,

mille neuf cent huit (1.908) parts sociales de classe A;
mille neuf cent huit (1.908) parts sociales de classe B;
mille neuf cent huit (1.908) parts sociales de classe C;
mille neuf cent huit (1.908) parts sociales de classe D;

KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada,

cinquante-trois (53) parts sociales de classe A;
cinquante-quatre (54) parts sociales de classe B;
cinquante-trois (53) parts sociales de classe C;
cinquante-quatre (54) parts sociales de classe D.

Total:	deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (2.898) parts sociales de classe A; deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (2.899) parts sociales de classe B; deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (2.898) parts sociales de classe C; deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (2.899) parts sociales de classe D.
--------	--

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

SOLE ITALY, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02991. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025527/250/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

AUSTRIAN PATRIOT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 108.518.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 27 mai 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

AUSTRIAN PATRIOT I, S.à r.l. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et
CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe également de la démission des gérants, leur démission prenant effet ce jour:
- M. Herman Boersen, ayant son domicile au 7, rue Henri Thill, L-8157 Bridel Luxembourg, en tant que Gérant.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2005.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, réf. LSO-BN05816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025596//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

NUTRAPHARM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 73.334.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2006

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 15 février 2006, concernant la société NUTRAPHARM, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-2261 Luxembourg, 60, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.334, que les modifications suivantes non statutaires, sont intervenues:

- Transfert de siège du 60, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg, au 13, rue Jean Bertholet, L-2016 Luxembourg;
- Cession de cinq cents (500) parts sociales de Madame Andrea Marks à la société EUCO S.A., avec siège à L-2016 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet;
- Nomination de Monsieur Ronald Backes, demeurant à Weiskirchen (Allemagne), gérant en remplacement de Madame Andrea Marks, démissionnaire.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 15 mars 2006.

R. Arrensdorff.

(025530/218/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

D.I.T.D. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 109.835.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 mars 2006

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025542/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

B.S. PROPERTY Ltd, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 21.395.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, en date du 23 février 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2006, volume 152S, folio 49, case 2, que les opérations de liquidation de la société anonyme B.S. PROPERTY Ltd (en liquidation) (ci-après la «Société») ont été définitivement clôturées, que bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été approuvés et que la Société a cessé d'exister.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(025562/230/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

CQS LUXEMBOURG GLOBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 106.642.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique du 3 août 2005 que:

- la démission de Monsieur David De Marco, gérant de la Société, né le 15 mars 1965, à Curepipe, Ile Maurice, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est acceptée avec effet en date du 27 juillet 2005;

- M. Eddy Dôme, né le 16 août 1965, à Waremme, Belgique, ayant son adresse au 63, rue Marvie, B-6600 Bastogne, Belgique, est nommé gérant de la Société avec effet au 3 août 2005.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit au 3 août 2005:

- M. Alain Lam,
- M. Eddy Dôme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025560/727/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

GLOBAL SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.357.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mercredi 11 décembre 2002

Il résulte des résolutions prises que à l'unanimité, l'Assemblée Générale décide d'accepter les démissions de Monsieur Eric Declercq, né le 17 mai 1965 à Uccle, demeurant Lesse, 154 A à B-6890 Libin de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué et de la société CORPORATE MERCANTILE Ltd, demeurant Upper Main Street, 1 CAY 1 Tortola (BVI) de son poste d'administrateur et ceci avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide également d'accepter la nomination de Monsieur Ecker Ronny, né le 27 janvier 1967 à Halle, demeurant Kerkstraat, 38, B-1653 Beersel au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle et co-signature obligatoire et celle de la société EURO-NET GENERAL CORPORATION, demeurant Upper Main Street, 1 CAY 1 Tortola (BVI) au poste d'administrateur. L'assemblée décide de leur octroyer leurs mandats avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Pétange, le 11 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour E. Declercq / Pour R. Ecker / Pour CORPORATE MERCANTILE Ltd / Pour EURNET GENERAL CORPORATION

G. Heyden / G. Heyden / Signature / Signature

(procuration donnée le 20 juin 1999) / (procuration donnée le 10 décembre 2001) / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025618//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

TELEGLOBE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 92.824.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TELEGLOBE BERMUDA LTD., a company duly incorporated under the laws of Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies, under number 33158, having its registered office at 2, Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda,

here represented by Mr François Deprez, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on February 14, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of TELEGLOBE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 92.824, incorporated pursuant to a

notarial deed on April 4, 2003, published on May 15, 2003 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 528. The articles of incorporation were amended for the last time on July 2, 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on September 8, 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 900.

The appearing party representing the whole corporate capital, the general meeting of members is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of March 2006 instead of the thirty-first day of December 2006.

2. Modification of all the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of April and end on the thirty-first day of March of the following year.

3. Subsequent amendment of article 9 of the articles of incorporation of the Company.

4. Subsequent amendment of article 10 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of members, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of March 2006 instead of the thirty-first day of December 2006.

Second resolution

The general meeting decides to modify all of the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of April and end on the thirty-first day of March of the following year.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 9 of the articles of incorporation as follows:

Art. 9. «The Company's year commences on April first and ends on March thirty-first of the following year.»

Fourth resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 10 of the articles of incorporation as follows:

Art. 10. (first paragraph). «Each year on March thirty-first, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TELEGLOBE BERMUDA LTD., une société existante selon les lois des Bermudes, immatriculée auprès du Bermuda Registrar of Companies, sous le numéro 33158, ayant son siège social au 2, rue Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes,

ici représentée par Monsieur François Deprez, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 février 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de TELEGLOBE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 92.824, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 4 avril 2003, publié le 15 mai 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 528. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 2 juillet 2004 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié le 8 septembre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 900.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un mars 2006 au lieu du trente et un décembre 2006.

2. Modification de toutes les années sociales subséquentes de la Société de sorte que chacune commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

3. Modification subséquente de l'article 9 des statuts de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

53643

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un mars 2006 au lieu du trente et un décembre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier toutes les années sociales subséquentes de la Société de sorte que chacune commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts de la façon suivante:

Art. 9. «L'année sociale de la société commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 10 des statuts de la façon suivante:

Art. 10. (premier alinéa). «Le trente et un mars chaque année, les comptes sont fermés et le (les) gérant(s) prépare(nt) un inventaire incluant la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut vérifier l'inventaire ainsi que le bilan au siège social de la Société.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Deprez, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2006, vol. 901, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(030875/239/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

TELEGLOBE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 92.824.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(030876/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

MARIANO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.376.

—

La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

MARIANO HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028804/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.412.

Il résulte d'une lettre datée du 16 mai 2002 adressée à UBAM que:

Monsieur Raphaël Hoet a démissionné de sa fonction d'administrateur de UBAM avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 2005 que:

Messieurs Pascal Gisiger, Daniel Van Hove et André Labranche en qualité d'administrateur ont été élus avec effet au 28 décembre 2005 en remplacement de Messieurs Daniel de Picciotto, Rafik Fischer, André Schmit et Eric Stilmant pour une période qui prendra fin à l'Assemblée Générale annuelle de 2008. Elle réduit donc le nombre des administrateurs à quatre.

Il résulte de la résolution du Conseil d'administration prise par voie circulaire que:

Monsieur André Gigon a été désigné «Président» du Conseil d'administration avec effet au 1^{er} février 2006.

Il résulte des résolutions du Conseil d'administration prises par voie circulaire avec effet au 14 mars 2006 que:

A la suite de l'autorisation que l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mars 2006 a donnée au Conseil d'administration à nommer conformément aux dispositions de l'article 60, paragraphe 4, de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, Monsieur Pascal Gisiger et Monsieur André Labranche, tous deux administrateurs de la Société, comme délégués à la gestion journalière des affaires de la Société, le Conseil d'administration a nommé Monsieur Pascal Gisiger et Monsieur André Labranche aux fonctions de délégués à la gestion journalière des affaires de UBAM leur attribuant les responsabilités de Membres Dirigeants de UBAM conformément aux dispositions réglementaires régissant les organismes de placements collectifs.

Les Membres Dirigeants disposeront de la signature conjointe à deux (deux membres dirigeants).

A la date du 16 mars 2006, le Conseil d'administration est composé comme suit:

M. André Gigon, Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève,

M. Pascal Gisiger, Administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève,

M. André Labranche, Administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg,

M. Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025685//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

TGC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: TAKASHI CONSULTING.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 115.199.

STATUTS

L'an deux mille six, le premier mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société TAKASHI VENTURE PARTNERS INC, ayant son siège social au 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 41026-27;

2.- La société TAKASHI CAPITAL INC, ayant son siège social au 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 41026-22;

ici représentées par Monsieur Chistian Lepage, consultant, demeurant à Antwerpen (Belgique), en vertu de deux procurations délivrées sous seing privé, lesquelles resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination TGC EUROPE S.A.

1.3. La société exerce ses activités sous la dénomination commerciale de TAKASHI CONSULTING.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet:

Tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci: le conseil en général dans le domaine de l'informatique, la création de logiciels, la formation dans le domaine d'application de logiciels en donnant des cours, la vente des appareils d'informatique et outsourcing; intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens.

3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 62 (soixante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

12.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

12.2. Tout achat de biens meubles d'une valeur supérieure à EUR 10.000,- (dix mille euros) devra être décidé par le Conseil d'Administration de la société à l'unanimité. Il sera dressé un procès-verbal de cette décision.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2006. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 62 (soixante-deux) actions comme suit:

1.- TAKASHI VENTURE PARTNERS INC	31 actions
2.- TAKASHI CAPITAL INC	31 actions
Total	62 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées à concurrence de 50% (cinquante pour cent) par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 15.500,- (quinze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 6, rue Jean-Pierre Basseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:
 - a) Monsieur Teele Herman Horstra, administrateur de sociétés, né à Rheden (Pays-Bas), le 2 avril 1965, demeurant à NL-1251 AR Laren NH (Pays-Bas), 1, De Leemkuil;
 - b) La société TAKASHI VENTURE PARTNERS INC, ayant son siège social au 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 41026-27;
 - c) La société TAKASHI CAPITAL INC, ayant son siège social au 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 41026-22.

Monsieur Teele Herman Horstra, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social au 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 24518-27.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Ch. Lepage, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 56, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

J. Elvinger.

(030767/211/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

A.N.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 123, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.495.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 avril 2006.

Signature.

(030952//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

VONCAST LIMITED S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.063.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 2005

1. Les démissions de Monsieur Nicolas Schaeffer jr., de Mademoiselle Martine Schaeffer et de Madame Gabriele Schneider, de leur mandat d'Administrateurs sont acceptées.
2. La société DMC, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, la société EFFIGI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement pour une nouvelle durée de six ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.
3. La démission de Lou Huby de son mandat de Commissaire aux Comptes, est acceptée.
4. La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est nommée nouveau Commissaire aux Comptes, en son remplacement, pour une nouvelle durée de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.
5. Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Certifié sincère et conforme
Pour VONCAST LIMITED S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
S. Capuzzo / Ch. Mathu
Head of Department / Head of Department

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025687/795/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

POLE INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8295 Keispelt, 80, rue de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 109.848.

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société POLE INVEST S.A., ci-après «la société», avec siège social à L-8295 Keispelt, 80A, rue Kehlen, constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, en date du 27 juillet 2005, inscrite au Registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 109.848.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Madame la Présidente expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour titre enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Annulation des 260 actions existantes sans désignation de valeur nominale et émission de 1.560 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2.- Augmentation du capital à concurrence du montant de huit cent quarante-neuf mille euros (849.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) au montant de huit cent quatre-vingt mille deux cents euros (880.200,- EUR) par l'émission de 42.450 actions sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription par la société POLE CONCEPT S.A., avec siège social au 80A, rue Kehlen, L-8295 Keispelt, Luxembourg, des trente mille cinq cent soixante-quinze (30.575) actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et libération desdites actions moyennant renonciation par cet actionnaire à sa créance certain-

ne, liquide et exigible envers la société à concurrence d'un montant de six cent onze mille cinq cents euros (611.500,- EUR) et par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

Souscription par la société OTEC CAPITAL, des onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et libération desdites actions moyennant renonciation par cet actionnaire à sa créance certaine, liquide et exigible envers la société à concurrence d'un montant de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (237.500,- EUR) et par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

3.- Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, toutes activités et opérations d'une Société de Participations Financières, soit la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la création, le développement, la formation et le contrôle de toute société ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle peut, de même, émettre des obligations, souscrire à des instruments de gestion alternative et autres reconnaissances de dettes.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lots' modifiées sur les sociétés commerciales.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le cadre de toutes activités permises à une société de participations financières.

4.- Changement de Commissaire aux comptes.

La société AACO a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de Madame Marie-Paule Jacquet. Le mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2011.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, décide d'échanger les 260 actions existantes sans désignation de valeur nominale contre 1.560 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence du montant de huit cent quarante-neuf mille euros (849.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) au montant de huit cent quatre-vingt mille deux cents euros (880.200,- EUR) par l'émission de 42.450 actions sans valeur nominale, chacune jouissant des mêmes droits que les actions existantes, par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles sur la Société s'élevant à EUR 849.000,-.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 42.450 actions nouvelles:

- la société POLE CONCEPT S.A., avec siège social au 80A, rue Kehlen, L-8295 Keispelt, Luxembourg, pour trente mille cinq cent soixante-quinze (30.575) actions nouvelles sans valeur nominale;
- la société OTEC CAPITAL, pour onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) actions nouvelles sans valeur nominale.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenues aux présentes la société POLE CONCEPT S.A. et la société OTEC CAPITAL, ici représentées en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

lesquelles, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social comme suit:

- la société POLE CONCEPT S.A., avec siège social au 80A, rue Kehlen, L-8295 Keispelt, Luxembourg, pour trente mille cinq cent soixante-quinze (30.575) actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et libération desdites actions moyennant renonciation par cet actionnaire à sa créance certaine, liquide et exigible envers la société à concurrence d'un montant de six cent onze mille cinq cents euros (611.500,- EUR) et par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence;

- la société OTEC CAPITAL, pour onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et libération desdites actions moyennant renonciation par cet actionnaire à sa créance certaine, liquide et exigible envers la société à concurrence d'un montant de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (237.500,- EUR) et par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises AACO, S.à r.l., société à responsabilité limitée, Luxembourg, représenté par Stéphane Weyders, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à démettre en contrepartie, soit EUR 849.000,-.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à huit cent quatre-vingt mille deux cents euros (880.200,- EUR) représenté par quarante-quatre mille dix (44.010) actions sans valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, toutes activités et opérations d'une Société de Participations Financières, soit la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la création, le développement, la formation et le contrôle de toute société ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle peut, de même, émettre des obligations, souscrire à des instruments de gestion alternative et autres reconnaissances de dettes.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le cadre de toutes activités permises à une société de participations financières».

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société AACO aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de Madame Marie-Paule Jacquet. Le mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2011. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 91, case 10. – Reçu 8.490 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2006.

J. Elvinger.

(026965/211/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

POLE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 109.848.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41109 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

J. Elvinger.

(026966/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

BRANCANOVA LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.162.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 2005

1. Les démissions de Monsieur Nicolas Schaeffer jr., de Mademoiselle Martine Schaeffer et de Madame Gabriele Schneider, de leur mandat d'Administrateurs sont acceptées.

2. La société DMC, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, la société EFFIGI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement pour une nouvelle durée de six ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

3. La démission de Lou Huby de son mandat de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

4. La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est nommée nouveau Commissaire aux Comptes, en son remplacement., pour une nouvelle durée de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

5. Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005

Certifié sincère et conforme

Pour BRANCANOVA LIMITED S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

S. Capuzzo / Ch. Mathu

Head of Department / Head of Department

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025693/795/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PENSKE EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 88.597.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société GMP INVESTMENTS HOLDINGS, Fortuna Court, Block B, 2nd Floor, 284 Arch Makarios III Ave PO Box 501342, Limassol, Cyprus,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Lugano, le 24 février 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme PENSKE EUROPE INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg numéro B 88.597, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1457 du 9 octobre 2002;

- Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 313 du 18 mars 2004;

- La société a actuellement un capital de quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société PENSKE EUROPE INVESTMENTS S.A.;

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société PENSKE EUROPE INVESTMENTS S.A. avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société PENSKE EUROPE INVESTMENTS S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2005, sur base des rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'avoir approuvé une situation comptable au 17 février 2006;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PENSKE EUROPE INVESTMENTS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, vol. 27CS, fol. 98, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(030953/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

PENSKE EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 88.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06659, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(030954/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

PENSKE EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 88.597.

Les comptes de clôture au 17 février 2006, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06661, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(030955/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

FINNHAMN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.792.

In the year two thousand and five, on the thirteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of FINNHAMN, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on December 18th, 2003, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 97.792, published in Mémorial C number 87, page 4156, on January 22, 2004.

For that purpose, appears Mr Ulf Rosberg, residing at Burevägen 9, SE-18263 Djursholm, Sweden, sole shareholder, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy which, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

All the 250 (two hundred and fifty) ordinary shares and the 400 (four hundred) redeemable shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred Euro) to EUR 65,000.- (sixty-five thousand Euro) by the issue of 650 (six hundred and fifty) new ordinary shares with a par value of EUR 50.- (fifty Euro) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred Euro) to EUR 65,000.- (sixty-five thousand Euro) by the issue of 650 (six hundred and fifty) new ordinary shares having a par value of EUR 50.- (fifty Euro) each.

Second resolution

It is decided to admit the sole shareholder Mr Ulf Rosberg, to the subscription of the 650 (six hundred and fifty) new ordinary shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Mr Ulf Rosberg, prenamed, represented by Patrick Van Hees, prenamed; declared to subscribe to the 650 (six hundred and fifty) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred Euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 65,000.- (sixty-five thousand Euro) represented by 1,300 (one thousand three hundred) shares of EUR 50.- (fifty Euro) each, distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

- 900 (nine hundred) ordinary shares, each of EUR 50.- (fifty Euro), hereafter altogether referred to as the «Ordinary Shares»;
- 400 (four hundred) redeemable shares, each of EUR 50.- (fifty Euro), hereafter altogether referred to as the «Preferred Shares», which are divided into 4 (four) classes of 100 (one hundred) shares each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée FINNHAMN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 97.792, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 87, page 4156 du 22 janvier 2004.

A cet effet comparait Monsieur Ulf Rosberg demeurant à Burevågen 9, SE-18263 Djursholm, Suède, associé unique ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration qui une fois signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrées avec l'acte.

Toutes les 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires et les 400 (quatre cents) parts sociales rachetables, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros) à EUR 65.000,- (soixante-cinq mille euros) par l'émission de 650 (six cent cinquante) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros) à EUR 65.000,- (soixante-cinq mille euros)

par l'émission de 650 (six cent cinquante) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, M. Ulf Rosberg prénommé, à la souscription des 650 (six cent cinquante) parts sociales ordinaires nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Ulf Rosberg, prénommé, représentée par Patrick Van Hees, prénommé;
a déclaré souscrire aux 650 (six cent cinquante) parts sociales ordinaires nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 65.000,- (soixante-cinq mille euros), représenté par 1.300 (mille trois cents) parts sociales entièrement souscrites, d'une valeur de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, réparties en types et classes de parts comme suit:

- 900 (neuf cents) parts sociales ordinaires, chacune de EUR 50,- (cinquante euros), ci-après mentionnées comme les «Parts Sociales Ordinaires»;
- 400 (quatre cents) parts sociales rachetables, chacune de EUR 50,- (cinquante euros), ci-après mentionnées comme les «Parts Sociales Préférentielles», qui sont divisées en 4 (quatre) catégories de 100 (cent) parts sociales chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 70, case 4. – Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

J. Elvinger.

(027131/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

FINNHAMN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.792.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40648 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

J. Elvinger.

(027133/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

KREUZER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 59.017.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

KREUZER A.G.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(026004/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

53655

SENIOR S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 90.313.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 2 février 2006, que la FIDUCIAIRE ITP S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme SENIOR S.A. à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Luxembourg, le 9 mars 2006.
FIDUCIAIRE ITP S.A.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 2 février 2006, que la Société FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme SENIOR S.A.

Luxembourg, le 9 mars 2006.
Pour la société FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 2 février 2006, que Madame Nora Brahimi démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme SENIOR S.A.

Luxembourg, le 9 mars 2006 N. Brahimi.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 2 février 2006, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société Anonyme SENIOR S.A.

Luxembourg, le 9 mars 2006 P. Bonnet
Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025723//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

TLGB LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 92.825.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of February.
Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

VSNL TELECOMMUNICATIONS (BERMUDA) LIMITED, a Bermuda exempted company having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda,
here represented by Mr François Deprez, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on February 14, 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of TLGB LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 92.825, incorporated pursuant to a notarial deed on April 4, 2003, published on May 15, 2003 in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 528. The articles of incorporation were amended for the last time on July 2, 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on September 10, 2004 in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 906.

The appearing party representing the whole corporate capital, the general meeting of members is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of March 2006 instead of the thirty-first day of December 2006.
2. Modification of all the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of April and end on the thirty-first day of March of the following year.
3. Subsequent amendment of article 9 of the articles of incorporation of the Company.
4. Subsequent amendment of article 10 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of members, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of March 2006 instead of the thirty-first day of December 2006.

Second resolution

The general meeting decides to modify all of the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of April and end on the thirty-first day of March of the following year.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 9 of the articles of incorporation as follows:

Art. 9. «The Company's year commences on April first and ends on March thirty-first of the following year.»

Fourth resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 10 of the articles of incorporation as follows:

Art. 10. (first paragraph). «Each year on March thirty-first, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VSNL TELECOMMUNICATIONS (BERMUDA) LIMITED, une société des îles Bermudes, ayant son siège social au 22, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, ici représentée par Monsieur François Deprez, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 février 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de TLGB LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 92.825, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant notarié en date du 4 avril 2003, publié le 15 mai 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 528. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 2 juillet 2004 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié le 10 septembre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 906.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un mars 2006 au lieu du trente et un décembre 2006.

2. Modification de toutes les années sociales subséquentes de la Société de sorte que chacune commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

3. Modification subséquente de l'article 9 des statuts de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un mars 2006 au lieu du trente et un décembre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier toutes les années sociales subséquentes de la Société de sorte que chacune commence le premier avril et se termine le trente et un mars l'année suivante.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts de la façon suivante:

Art. 9. «L'année sociale de la société commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 10 des statuts de la façon suivante:

Art. 10. (premier alinéa). «Le trente et un mars chaque année, les comptes sont fermés et le (les) gérant(s) prépare(nt) un inventaire incluant la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut vérifier l'inventaire ainsi que le bilan au siège social de la Société.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Deprez, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2006, vol. 901, fol. 61, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(030878/239/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

TLGB LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 92.825.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(030879/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

SAMI CASH S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.574.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 2 février 2006, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme SAMI CASH S.A. à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Luxembourg, le 23 février 2006.

FIDUCIAIRE ITP

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 2 février 2006, que la Société DIVAL Ltd démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué de la Société Anonyme SAMI CASH S.A.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour la Société DIVAL Ltd

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 2 février 2006, que la Société DUSTIN INVEST INC démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme SAMI CASH S.A.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour la Société DUSTIN INVEST INC

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 2 février 2006, que la Société DURBAN INC démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme SAMI CASH S.A.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour la Société DURBAN INC.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025724//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

BERLAGE 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 111.878.

Suite à la notification de la cession de 500 parts sociales effectuées en date du 26 janvier 2006 par l'associé unique LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., à la société BERGETAS OVERSEAS INC., le capital de la société BERLAGE 3, société à responsabilité limitée, est désormais détenue comme suit:

BERGETAS OVERSEAS INC.: 500 parts sociales.

Le 26 janvier 2006.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027323//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

53658

AVANCIO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 100.378.

La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

AVANCIO HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028941/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

M.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 84.670.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 mars 2006 pour statuer sur les exercices clos au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004

Conseil d'administration:

Suite à la révocation de l'administrateur Monsieur Alain Culot, Monsieur Jean Michel Quiriny demeurant à Bois l'Evêque 15, B-4630 Soumagne a été nommé administrateur de la société pour une durée de 6 ans:

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2007.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(028850/1137/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

COLOMBO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 420.000.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 112.725.

Extrait des résolutions des Associés du 20 décembre 2005

Les associés de COLOMBO, S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

- de nommer Monsieur Massimo Grossi, né le 12 janvier 1972 à Florence, Italie, demeurant Via Negri 10, Milan 20121, Italie aux fonctions de gérant de catégorie D avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;

- que Monsieur Jan-Dries Mulder, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas, ne serait plus gérant de catégorie C mais gérant de catégorie A;

- que Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ne serait plus gérant de catégorie A mais gérant de catégorie B.

Les gérants actuels sont:

- Jan-Dries Mulder - gérant de catégorie A,

- Michel van Krimpen - gérant de catégorie B,

- Alan Botfield - gérant de catégorie B,

- Massimo Grossi - gérant de catégorie D.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

M. van Krimpen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026073/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

DECORATION & DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.436.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 27 mai 2005

Ordre du jour:

1. Nomination de 2 nouveaux administrateurs.
2. Nomination d'un nouveau président du conseil d'administration.
3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. Droit de disposition.

Première résolution

1) La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est remplacée en sa qualité d'administrateur par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 27 mai 2005.

2) La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est remplacée en sa qualité d'administrateur par la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 27 mai 2005.

Deuxième résolution

La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est remplacée en sa qualité de président du conseil d'administration par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 27 mai 2005.

Troisième résolution

La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est remplacée en sa qualité de commissaire aux comptes par Monsieur Jeannot Mousel, né le 30 décembre 1954 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 266, route d'Esch, L-4451 Belvaux, et ce avec effet au 27 mai 2005.

Quatrième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée de Monsieur Philippe Defalle, né le 10 janvier 1950 à Liège/Belgique, demeurant au 17, avenue de l'Annonciade, 98000 Monaco, ou Madame Catherine Moreau, née le 16 septembre 1948 à Saint Yreix-la-Perche/France, demeurant B-66, boulevard de Cimiez, F-06000 Nice, et ce avec effet au 27 mai 2005.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 27 mai 2005.

Les membres du bureau

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025757/3220/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

MEGALAND HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.408.

La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

MEGALAND HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028798/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

53660

VIDEOMAT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.048.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 26 septembre 2005

Ordre du jour:

1. Nomination de 2 nouveaux administrateurs.
2. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Monsieur le Président demande ensuite aux membres présents de voter les différents points de l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

1) La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est remplacée en sa qualité d'administrateur par la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 26 septembre 2005.

2) La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est remplacée en sa qualité d'administrateur par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 26 septembre 2005.

Deuxième résolution

La société FIDOM, S.à r.l. avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, est remplacée en sa qualité de commissaire aux comptes par la société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A. avec siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, et ce avec effet au 26 septembre 2005.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 26 septembre 2005.

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025765/3220/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

CONTRAGEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 69.987.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 15 juin 2005

Ordre du jour:

1. Nomination de trois nouveaux administrateurs.

Monsieur le Président demande ensuite aux membres présents de voter le point de l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

La société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A. avec siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, est remplacée en qualité d'administrateur, par Monsieur Fabrizio Facchini, né le 15 septembre 1978 à Liège, Belgique, demeurant au 78, rue Lucie Dejardin, B-4610 Beyne-Heusay, Belgique, et ce avec effet au 15 juin 2005.

La société L.F.S. TRUST LIMITED avec siège social au 2nd Flore, John O'Leary House, 11-12, Warrington Place, Dublin 2 Ireland, est remplacée en qualité d'administrateur, par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 15 juin 2005.

La société ARBO TRUST LIMITED avec siège social au 2nd Flore, John O'Leary House, 11-12, Warrington Place, Dublin 2 Ireland, est remplacée en qualité d'administrateur, par la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 15 juin 2005.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025799/3220/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

SAMA-INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 103.988.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 25 janvier 2006

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouvel administrateur.
2. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.
3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

Monsieur Francis Jacqmin, né le 28 juillet 1947 à Limerle/Belgique, demeurant au 24, rue des Hêtres, B-4101 Seraing, est remplacé en sa qualité d'administrateur par Madame Marie Anne Bielawska, née le 26 juillet 1964 à Krakow/Pologne, demeurant au 168, rue du Bois de Mont, B-4101 Jemeppe, et ce avec effet au 25 janvier 2006.

Deuxième résolution

Monsieur Francis Jacqmin, né le 28 juillet 1947 à Limerle/Belgique, demeurant au 24, rue des Hêtres, B-4101 Seraing, est remplacé en sa qualité d'administrateur-délégué par Monsieur Saverio Grande né le 28 avril 1958 à Ougrée/Belgique, demeurant au 168, rue du Bois de Mont, B-4101 Jemeppe, et ce avec effet au 25 janvier 2006.

Troisième résolution

La société FIDOM, S.à r.l. avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, est remplacée en sa qualité de commissaire aux comptes par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 25 janvier 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 25 janvier 2006.

Les membres du bureau

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025803/3220/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS COMMERCIALES, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.637.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025990//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

MAXBERRY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.363.

La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

MAXBERRY HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028807/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

INTERGLOBE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R. C. Luxembourg B 40.085.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 2 mai 2005

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Jean Bernard Zeimet, Expert-Comptable, demeurant à L-2730, Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Monsieur Marius Kaskas, Economiste, résident à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

La société BEARN HOLDINGS S.A. avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2011.

Commissaire aux comptes:

La société FORLAND LTD avec siège social à Chypre 284, avenue Arch. Makarios III Fortuna Cost, 31.05 Limassol.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2011.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028857/1137/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

CS INVEST (LUX) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 103.768.

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 août 2005, Monsieur Ian Chimes, dont l'adresse professionnelle est Beaufort House St. Botolph Street 15, GB-EC3 A7JJ Londres, a été élu Membre du Conseil d'Administration, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra au mois de février 2006, de sorte que le Conseil d'Administration se présente comme suit:

Mario Seris	Zurich	Président du Conseil d'Administration
Raymond Melchers	Luxembourg	Vice-Président du Conseil d'Administration
Luca Diener	Zurich	
Ian Chimes	Londres	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2006.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

S. Best / O. Guelbey

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025833/736/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

M.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 84.670.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026062/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

M.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 84.670.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026065/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

R.H. IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 16, rue du Charron.
R. C. Luxembourg B 70.843.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Signature.

(025995/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

WALL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 137, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 104.455.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03410, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(025998//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

NYSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.506.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026003//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

EXACT TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 88.313.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(026033/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

FLEXAFORT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 100.389.

La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

FLEXAFORT HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028815/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

LUXLITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 132A, route d'Ehlerange.
R. C. Luxembourg B 35.694.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(026106/642/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

WESTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.185.

Les statuts coordonnés suite à l'acte n° 41116 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

(026799/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

IMMOBILIERE DES GLACIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 76.578.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mars 2006.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(026800/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

VANSAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.153.300,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 82.430.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026846/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.
